

# CHAMPIONNATS DE L'OUEST INTERCLUBS MAITRES

Date : **Dimanche 29 janvier 2017**

Bassin : **25 m x 15 m**

Lieu : **SAINT LO**

**Engagements extranat : du lundi 16 au lundi 23 janvier 2017**

**Droit d'engagement : 100 € (par équipe)**

**à verser au comité régional d'origine**

**Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 200 €**

Date	Dimanche 29 Janvier <b>MATIN</b>	Dimanche 29 janvier <b>APRES-MIDI</b>
<b>Ouverture des portes</b>	<b>9 h 00</b>	<b>14 h 00</b>
<b>Début des épreuves</b>	<b>10 h 00</b>	<b>15 h 00</b>
Epreuves	10 X 50 NL	50 NL
	200 4N	100 BRASSE
	50 PAPILLON	50 DOS
	100 DOS	100 PAPILLON
	50 BRASSE	400 NL
	100 NL	4 X 50 4N

## **PHASE DE QUALIFICATION**

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification régionale respectant le programme de la finale nationale. La période de qualification est fixée du mercredi 16 septembre au dimanche 27 novembre 2016. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 30 novembre 2016. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation.

À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

## **MODE DE QUALIFICATION**

Les 36 équipes de l'inter région (à l'exception des équipes qualifiées en nationale) seront qualifiées dans la limite de deux équipes par club. Les équipes classées ensuite (de la 37ème à la 60ème place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 36 premières, doivent **confirmer leur participation ou leur non-participation** auprès de Fred Fauchard (fred.fauchard@gmail.com), responsable des maîtres de la ligue de Normandie Natation.

La liste définitive des équipes qualifiées sera émise au plus tard le 5 janvier.

## **REGLEMENT SPECIFIQUE**

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1992 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). Le relais 4x50 4N est composé obligatoirement de 2 femmes et 2 hommes. La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office.

## **CLASSEMENT**

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

### ■ **Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :**

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

### ■ **Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :**

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.
- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

**RECOMPENSES** : Les trois premières équipes au classement général seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle.

**JURY** : Chaque club ayant deux équipes est tenu de fournir un officiel. **Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50 € par réunion**